



Recensement de la population 2025

www.le-recensement-et-moi.fr

Cette année, la commune de Saint-Vrain réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

QUI ?

Tous les Saint-Vrainois vivant à l'année sur la commune.

POURQUOI ?

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit. Il permet d'établir la population officielle de la commune. Déterminante pour :

- la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante
- définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Les informations transmises sont confidentielles et anonymisées pendant leur traitement. Seul l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui est chargé par la loi de réaliser le recensement de la population en partenariat avec les communes, peut effectuer le recensement général de la population. L'Insee l'organise et le contrôle, les communes préparent et réalisent la collecte sur le terrain.

Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement, etc. permettant à l'INSEE de faire des statistiques.

COMMENT ?

La campagne de recensement se déroule du 16 janvier au 15 février 2025.

Durant la 1ère quinzaine de janvier les agents recenseurs vont faire une tournée de reconnaissance pour s'assurer de n'oublier aucun logement.

Puis à partir du 16 janvier ils vont :

- soit déposer dans votre boîte aux lettres une notice internet avec des codes confidentiels pour y faire votre recensement. Cela vous permet de le faire à votre rythme, quand vous le souhaitez, de ne pas avoir la visite de l'agent chez vous et d'être guidé pour savoir où répondre. Voici le lien de recensement en ligne : [Recensement de la population 2024](#)
- soit venir chez vous pour vous laisser les documents papier à remplir (feuille de logement et Bulletin Individuel) et il repasse pour la restitution des documents.

Les agents recenseurs sont équipés lors de leur venue de carte officielle signée du Maire. La liste de leurs noms est également disponible en Mairie

Une absence pendant la période de recensement ? Contactez-nous par mail ou téléphone : accueil@mairiesaintvrain91.fr – ☎ 01.64.56.13.63